
Nombre de membres

en exercice: 8

Présents : 6

Votants : 6

Séance du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le 27 mai l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de Françoise SAINT-PIERRE

Sont présents : Françoise SAINT-PIERRE, Noëlle PRATLONG, Jean VALMALLE, Josiane OLARTE, Gaël ROUSSON, Bernard GUIN

Absents excusés : Frédéric PANTEL, Hilde VANHOVE, Danielle ROCHER

Secrétaire de séance : Josiane OLARTE

Ordre du jour :

- Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
- Entretien d'un chemin rural
- Réalisation d'une calade sur le chemin rural du Masbonnet : devis et demande de financement
- Questions diverses

L'essentiel de la présente séance est consacrée à *l'élection des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs* qui se déroulera le dimanche 24 septembre prochain.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes ; il s'agit de Monsieur Bernard GUIN, Monsieur Jean VALMALLE, Madame Noëlle PRATLONG, et Monsieur Gaël ROUSSON. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

La candidature enregistrée au poste de délégué titulaire est celle de **Madame Françoise SAINT – PIERRE**. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins : 6 ; bulletins blancs ou nuls : 1 ; suffrages exprimés : 5 ; majorité absolue : 3 ; Françoise SAINT-PIERRE ayant obtenu 5 voix est proclamée élue déléguée titulaire pour les élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées aux postes de délégués suppléants sont celles de : **Madame Noëlle PRATLONG, Monsieur Jean VALMALLE, et Monsieur Gaël ROUSSON**.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins : 6 ; bulletins blancs ou nuls : 0 ; suffrages exprimés : 6 ; majorité absolue : 4.

Ont obtenu : Madame Noëlle PRATLONG : 6 voix ; Monsieur Jean VALMALLE : 6 voix ; Monsieur Gaël ROUSSON : 6 voix. Ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, ils sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Deux autres questions étaient inscrites à l'ordre du jour :

- ***Demande présentée par Monsieur Philippe MARCY, qui sollicite la permission d'entreprendre des travaux de restauration sur le chemin communal qui part du Mas Roger jusqu'au terrain dont il est propriétaire dit « Le Prat » :*** après en avoir débattu, le Conseil municipal, ***à l'unanimité***, autorise Monsieur Philippe MARCY à réaliser des travaux d'entretien sur le chemin rural desservant la parcelle E 118, lieu-dit « Le Prat » afin d'en améliorer la praticabilité, ceci en application de l'article D161-5 du Code Rural.

Toutefois, il lui est demandé de respecter certaines conditions ci-après détaillées :

- Δ que soit respectée l'emprise du chemin ; aucun élargissement ne peut être envisagé qui se traduirait par un empiètement sur la propriété d'autrui ;
- Δ que le demandeur s'engage à prendre en charge toutes détériorations consécutives aux travaux qu'il effectuerait (effondrement d'un mur, éboulement d'un talus, détérioration d'un ouvrage en bordure du chemin...).

Il est précisé également :

- Δ que cette autorisation ne vaut pas engagement de la commune à poursuivre l'entretien dudit chemin dès lors que Monsieur MARCY cesserait toute intervention visant à préserver son bon état ;
- Δ que la réalisation des travaux envisagés ne modifie en rien la propriété dudit chemin qui reste un chemin rural relevant du domaine privé de la commune.

- **Réalisation d'une calade sur le chemin rural sis au bas du Masbonnet, au droit de la propriété de Monsieur Pierre COUREIL** : un devis a été demandé à Monsieur Stéphan BARRIOL, artisan bâtisseur en pierres sèches, à Saint-Germain de Calberte. Ce devis n'étant pas encore parvenu en mairie, il n'est pas possible de statuer sur cette question qui est donc renvoyée au prochain Conseil municipal. Il est toutefois possible de préciser d'ores et déjà que cette opération sera éligible à un double financement : Etat au titre de la DETR, et Fondation du Patrimoine.

De plus, pour améliorer l'efficacité de cet ouvrage, il sera demandé aux services du Département d'intervenir en amont pour curer les fossés de la RD 62, et des coupes eaux seront réalisés le long de la voie communale pour disperser les eaux pluviales en amont.

Avant de lever la séance, Françoise SAINT – PIERRE informe le Conseil municipal du résultat de la consultation en vue du raccordement AEP du Mas Roger au réseau de Tartabissac. Une seule offre est parvenue en mairie pour le lot 1 (*travaux de réseaux divers et réservoir béton*), et cette offre était supérieure de plus de 10 000,00 € à l'estimatif. En revanche, trois offres pour le lot n° 2 (*surpresseur et traitement UV*).

Rendez-vous sera pris avec les services du Département pour connaître leur position quant à un possible réexamen du dossier en vue de l'obtention d'un complément de subvention. En cas de réponse négative, nous devons nous orienter vers une nécessaire révision de ce projet en vue d'en diminuer le coût.

L'ordre du jour étant terminé

La séance est levée

à

23 h. 30

Françoise SAINT-PIERRE,

Noëlle PRATLONG,

Jean VALMALLE,

Hilde VANHOVE,

Josiane OLARTE,

Danielle ROCHER,

Gaël ROUSSON,

Frédéric PANTEL,

Bernard GUIN